ses œuvres à Recquignies et des tueries particulières à Marpent et à Ferrière-la-Grande.

Il a proposé de refuser l'autorisation d'établir des briqueteries flamandes à Maubeuge et à Mouveaux.

Il a adopté les conclusions d'un rapport tendant à autoriser la création d'un cimetière à Sin-le-Noble.

Il a proposé de ne pas prendre en considération les plaintes récentes formulées contre la teinturerie Raquet de Croix, dont la cheminée serait une hauteur insuffisante. A cette occasion, il a émis l'avis qu'il convenait d'une manière générale de fixer la hauteur des cheminées des établissements classés par rapport aux constructions voisines.

Il a adopté les conclusions du rapport de la Commission chargée de suivre les essais d'épuration de vinasses effectués à Marquette, sous réserve que l'installation réalisée, suffisante en mission de l'Etat d'épurer de la Basse-Deûle dans laquelle se déversent les eaux épurées, ne pourra être prise comme modèle par les autres établissements similaires.

Le Conseil a renvoyé à l'Administration le projet de construction d'un abattoir à Somain, en faisant connaître que les plans et documents produits sont tout à fait insuffisants pour lui permettre de formuler son avis.

Il a proposé de charger la Commission sanitaire d'Hazebrouck de faire les constatations nécessaires pour établir si des habitations à bon marché construites à la Gorgue et pour lesquelles il est demandé des immunités fiscales, sont réellement salubres.

Enfin, il a nommé une Commission à l'effet de faire dans les communes de Mons-en-Baroeul et Bouvignies les enquêtes prescrites, en cas de surmortalité, par l'article 9 de la loi du 15 février 1902, cette enquête devant servir à guider les Commissions sanitaires qui généralement ne font que des enquêtes absolument insuffisantes.

Fermeture de la chasse. — La chasse sera close dans le département du Nord le dimanche 26 janvier au soir.

Douai. — Aux termes d'un décret du 11 janvier 1908, M. Hourquains est nommé avoué près le tribunal de Valenciennes, en remplacement de M. Devil'ors.

Ecole polytechnique. — Les candidats à l'Ecole polytechnique sont avisés que les compositions écrites commenceront en 1908, le 1er juin, et se feront à Paris et dans les villes ci-après : Alger, Amiens, Bar-le-Duc, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Douai, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nîmes, Nice, Orléans, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Toulouse, Tours, Versailles.

Les examens oraux du 1er degré commenceront à Paris le 24 juin ; ceux du 2e degré, à une date qui sera indiquée en temps utile par l'Administration, et qui sera publiée par les préfets, lors connaître les dates précises des examens des divers centres.

Médailles d'honneur. — Pas-de-Calais (Suite) : Mlle Dancoisy, à Hénin-Coupigny ; — Dercourt, à Hénin-Liétard — Dereuil, à Bruay — Derisquebourg, à Boulogne — Derveux, à Hénin-Liétard — Derveux Edouard, à Hénin-Liétard — Desbarbieux, à Noeux-les-Mines — Destrehem, à Noeux-les-Mines — Dewattine, à Harnes — Deverdt, à Saint-Omer — Docquois, à Condette — Dupar, à Hénin-Liétard — Dubois, à Bruay — Duc, à Noeux-les-Mines — Duchâteau, à Hénin-Liétard — Dufresne, à Avion — Dufuerr, à Ruyaulcourt — Mme veuve Duhamel, à Lattre-Saint-Quentin — MM. Duhem, à Carvin — Dupuis, à Hénin-Liétard — Dupuis, à Lens — Duquesne, à Bruay — Duriez, à Labourse — Erignard, à Douvrin — Bouchon, à Boulogne — Evrin, à Barlin — Fardoux, à Wizernes — Fauquembergue, à Carvin — Fernel, à Noeux-les-Mines — Fièvet, à Noeux-les-Mines — Fieux, à Auchy-les-Hesdin — Flahaut, à Bruay — Flahaut, à Barlin — Flouquet, à Douvrin — Fouquet, à Hersin-Coupigny — Fournier, à Marœuil.

Mme François, à Saint-Pierre-les-Calais — François, à Liévin — Prédeveau, à Harnes — Gengembre, à Carvin — Germain, à Saint-Omer — Givert, à Bruay — Mme Gonot, à Boulogne-sur-Mer — MM. Gosselin, à Labussière — Goujon, à Bruay — Gourdin, à Bruay — Gave, à Conchil-le-Temple — Gretzinger, à Noeux-les-Mines — Guibert, à Billy-Montigny — Guillay, à Liévin — Guyot, à Labouse — Hannedouche, à Noeux-les-Mines — Hanot, à Saint-Laurent-Blangy — Hébert, à Noeux-les-Mines — Mme Hébert, à Wizernes — MM. Hecquet, à Béthune — Hendrick, à Coulogne — Henneau, à Evin-Malmaison — Herbaut, à Carvin — Hiduit, à Saint-Omer — Hue, à Meurchin — Hulmoine, à Hallines — Holbé, à Hersin-Coupigny — Hourdin, à Liévin — Houyez, à Bruay — Huong Arthur, à Bruay — Jacquin François, à Noeux-les-Mines — Jérôme Augustin, à Noeux-les-Mines — Jourdain, à Auchel — Jovin, à Noeux-les-Mines — Kobus, à Hellemmes-Lille — Lagrange, à Bruay — Lamand, à Noeux-les-Mines — Lamourette, à Boulogne — Langlin, à Hénin-Liétard — Lannoy, à Hersin-Coupigny — Mme veuve Lebrun, à Wizernes — MM. Leude, à Bruay — Laurent, à Divion — Lavoine, à Saint-Omer — Lebrun, à Bruay — Lecocq, à Douvrin — Lecocq, à Douvrin — Lecoffre, à Wavrans-sur-l'Aa — Lecomte, à Houchin — Letebvre, à Boulogne — Lefebvre, à Lens — Lefer, à Aire-sur-la-Lys — Lefranc, à Calais — Legay, à Bruay — Lagrand, à Beuvry — Lemaire, à Lens — Lemoine, à Fauquez — Lenglin, à Lens — Leprince, à Calais — Leroy, à Hersin-Coupigny — Leroy, à Hersin-Coupigny — Leroy, à Noeux-les-Mines — Lesaffre, à Carvin — Lesage, à Evin-Malmaison — Lesage, à Evin-Malmaison — Lesieux, à Béthune — Lherminie, à Courrières — L'heureux, à Hersin-Coupigny — Mme Lheureux, à Calais — MM. Liénard, à Bruay — Lindard, à Bruay — Louchart, à Bruay — Louchart, à Bruay — Lourdeaux, à Hénin-Liétard — Loyez, à Douges.

LES VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Voici comment se sont répartis les votes des nos députés sur la mise en tête de l'ordre du jour de la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'impôt sur le revenu, adopté par 275 voix contre 170

Ont voté non : MM. Basly, Defontaine, Debove, Delecroix, Delory, Dupuis, Dupuis, Duquière, Goniaux, Guesde, Guislain, Lamendin, Lemire, Le Roy, Mélin, Pasqual, Selle.

Ont voté contre : MM. Bar, Delelis, Dron, Farjon, Morel, Ross, Vaillet.

N'ont pas pris part au vote : MM. Cochin Henri, Danelle, Dussaussoy, Groussau, Guillain, Pichon, Ribot, Tailhandier.

Absents : MM. Delsune, Jonnart.

Dernière Heure

L'affaire Archimbaud n'est pas close

Grenoble, 17 janvier. — C'est hier que l'ex-député de Die a été incorporé à Grenoble, au 140e d'infanterie, pour y accomplir une année de service. Ajoutons que, si nous en croyons certains bruits, M. Archimbaud pourrait bien être libéré sous peu. On sait, en effet, que sous l'ancienne loi militaire, qui régit encore les hommes des classes antérieures à 1904, la substitution des dispensés inscrits aux articles 21 et 23 de la dite loi était autorisée. Or, il paraîtrait que l'ex-député de Die aurait pu trouvé et substituer à sa dispense d'étudiant ecclésiastique une autre dispense légale prévue à l'article 21 de l'ancienne loi militaire.

Si le fait est reconnu exact, M. Archimbaud aura conservé son nom ayant satisfait à la loi sur le recrutement, et la situation sera plutôt ambiguïsante. Que devient, en effet, l'invalidation qui a été uniquement motivée par le non-accomplissement du service militaire ?

M. Chéron cambriolé

Caen, 17 janvier. — L'avant-dernière nuit, des cambrioleurs se sont introduits dans la maison où réside M. Henri Chéron, député du Calvados, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre.

Après avoir escaladé la grille qui clôt la cour précédant l'habitation, les malfaiteurs ont pénétré par une lucarne. Toutes les armoires ont été ouvertes ; mais on n'a touché ni à l'argent, ni aux objets précieux ; en revanche, les lettres et papiers ont été dispersés ou répandus sur le sol.

C'est un ami de M. Chéron, chargé d'occuper la maison en son absence pour l'aérer, qui s'y étant rendu hier, a constaté le cambriolage.

Vols à la caserne

Rouen, 17 janvier. — L'autorité militaire de Rouen vient d'ouvrir une enquête au sujet d'un vol important d'effets militaires commis ces jours derniers au magasin d'habillement de la caserne du 39e régiment d'infanterie. On a constaté notamment la disparition de 240 paires de chaussures réglementaires, des pantalons rouges, des chemises, des calecons, des maillots de laine bleue, 150 mètres de galon d'or pour sous-officiers. Un ancien caporal du 39e, libéré depuis quelques mois, a été arrêté pour cette affaire dans laquelle plusieurs commerçants seraient compromis.

Rôti par des bandits

Toulon, 17 janvier. — On vient de découvrir un crime épouvantable commis aux environs d'Hyères. Dans une maison de campagne située, sur la route qui va d'Hyères à la Londe, un vieillard de soixante-douze ans, nommé Pellissier, qui vivait seul et avait des économies, a été brûlé vif par des bandits qui l'avaient d'abord volé et qui, ensuite, pour le faire parler, avaient arrosé de pétrole et y ont mis le feu. Le cadavre, entièrement carbonisé, a été découvert ce matin. Le parquet se rend sur les lieux.

La disparition du uhlan

Le Mans, 17 janvier.

Une enquête avait été ouverte sur la découverte d'un squelette dans une sapinière, près de Mans. Voici à quelles conclusions elle a abouti :

Le jour de la bataille du Mans, le 11 janvier 1871, un uhlan égaré dans les chemins avoisinant les fermes de la route d'Angers demanda son chemin à un paysan. Celui-ci l'accompagna et, dans un sentier solitaire, se jeta sur le Prussien, le tua et le dépouilla. Il enterra le corps au pied de la sapinière où il a été retrouvé et emporta l'uniforme et l'équipement qu'il brûla. Ainsi s'explique qu'on n'ait trouvé dans la tombe improvisée ni boutons, ni insignes en métal, ni cuir. La guerre terminée, le paysan raconta son exploit. Il est décédé il y a quelques années et ses parents ont affirmé la véracité de son récit.

Une maison canonnée

Berlin, 17 janvier. — Le 1er régiment d'artillerie de la garde a exécuté cet après-midi des tirs sur le polygone de Tegel. A trois kilomètres de là, l'auberge Werlen possède une petite maison d'un étage qui lui sert de grenier et de lieu de débarras, et dans laquel loge son oncle. Celui-ci venait de sortir et était à quelques mètres de la maison, quand il entendit un effroyable fracas. Un obus venait de trouer le mur de la maisonnette et éclatait dans la mansarde, où il réduisait tout en poussière. Quelques éclats de l'obus perçèrent le plancher et tombèrent au rez-de-chaussée, dont le plafond finit par crouler. Une enquête sévère est ordonnée. On croit que c'est le frein automatique d'un canon qui n'a pas très bien fonctionné. Les habitants de Tegel sont peu rassurés et demandent qu'on supprime tout à fait le champ de tir, comme dangereux pour le voisinage.

Petites Nouvelles de la Nuit

PARIS

— M. Baucher-Leclercq communique à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, de la part de l'hospital psychologique de Lille, trois papyrus du Caire. Ce sont des billets hiéroglyphiques dont l'un porte des renseignements nouveaux sur la condition juridique de l'esclave en Egypte, au IIe siècle avant notre ère.

— Au Musée du Louvre on a trouvé un carreau de la galerie Apollon enlevé avec un diamant : on ne sait encore s'il ne s'agit pas d'une tentative de cambriolage. On a décidé de redoubler de vigilance.

— Un autobus a renversé, quai de l'Horloge, un piéton sur le corps duquel le véhicule a passé. La mort a été instantanée. On ignore l'identité du défunt.

— Une bonbonne d'essence a fait explosion dans l'atelier d'un ébéniste, rue du Faubourg-Saint-Antoine. Cinq ouvriers ont été brûlés au visage et aux mains. Ils ont reçu des soins à l'hôpital. Leur état n'est pas grave. On ignore la cause de l'explosion.

FRANCE

— A Toulon, un scrutin de ballottage pour un membre au conseil départemental a eu lieu hier. L'instituteur Tombarel, indépendant, a été élu par les voix contre M. Bonnet, collègue qui avait défendu partisan de l'abolition des syndicats d'instituteurs aux bourses du travail.

— Un négociant de Barcelone qu'accompagnaient trois personnes, traversait dernièrement la commune de Salves (Pyrénées-Orientales), lorsqu'un accident se produisit. Les quatre voyageurs ont reçu de graves blessures.

— On mande de Coustouges, près de Perpignan, qu'une meutière s'est effondrée à la suite de pluies abondantes. Une femme de 55 ans, chevelle avec des décombres, a pu être retirée vivante, mais gravement blessée.

ETRANGER

— Dans les milieux officiels anglais, on annonce qu'une entente solennelle aurait lieu entre le Canada et le Japon, relativement à la question de l'immigration.

— Le prince de Bülow ne répondra pas à l'interpellation que les socialistes ont déposée au Reichstag sur la question du suffrage universel en Prusse, cette question relevant uniquement de la Chambre prussienne.

— Mme Thaw, la femme du millionnaire assassin, a reçu une lettre d'un individu qui ressemble à son mari et qui propose de se substituer à lui s'il est condamné à être électrocuté. L'indivi du demande trois millions de dollars pour sa famille. La substitution pourrait s'opérer, dit-il, à l'occasion d'une visite dans la cellule de Thaw.

Carnet du Lecteur

NAISSANCES

A Roubaix-Nord. — M. et Mme Tasselin-Bruyère ont depuis le 8 janvier une fillette qui a reçu le nom de Marie-Louise. Nos félicitations et nos vœux.

DEUIL

A Armentières. — M. Armand Videt, commissaire de police, a eu la douleur de perdre sa mère, décédée à Montauban.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

A Lille. — Nous apprenons avec plaisir que M. Bourdelle, directeur du Kursaal, vient d'être nommé pour trois ans directeur du Casino municipal de Boulogne-sur-Mer.

Une vente au mont-de-piété

Le bien des pauvres Ceux qui l'achètent

LA MISÈRE FAIT DES RENTES...

La salle des ventes de la rue des Tours : Nous vient dans la sortie la plus pittoresque des bureaux du Mont-de-Piété. C'est aussi le plus mélancolique pour celui qui réfléchit et que n'amène pas l'unique souci de faire une « belle occasion ».

Mais voilà, les gens sont rares qui viennent réfléchir au Mont-de-Piété sur les misères humaines ; et rue des Tours comme à l'Hôtel des Ventes, les nippes sont des nippes, les meubles et les bijoux des objets quelconques dont on suppose simplement la valeur et les chances d'une mise à prix avantageuse sans penser aux lamentables tempêtes qui ont pu pousser là ces épaves.

Nous n'avons pas vu de vêtements, de meubles ni de bijoux luxueux, au cours des ventes qui eurent lieu jeudi — le troisième jeudi du mois — selon l'habitude. Et cette constatation n'a pas été pour nous un réconfort, car si tant de pauvres choses sont vendues à l'exclusion des bibelots de valeur, c'est que les pauvres s'ils ne sont pas seuls à profiter des prêts, sont les seuls sans doute à ne pouvoir dégager à temps leurs misérables gages, ou du moins les renouveler.

La salle des ventes

Un hall vitré au centre duquel sont disposées, en forme d'U, trois grandes tables : les extrémités des deux tables latérales aboutissent aux guichets où se tiennent les employés et par où sont passés aux commissaires priseurs les divers objets à crier... telle est la salle des ventes qui chaque mois ouvre ses portes à quelques curieux seulement et aux nombreux revendeurs ou fripiers dont le cœur est cuirassé contre la pitié et fermé aux attristantes réflexions.

Nous avons vu dans cette salle un public plutôt déplaisant. C'est son public ordinaire et si les tables ont acquis ce brillant des comptoirs d'un magasin de draperies, c'est à la faveur de ce public qu'elles le doivent.

Chaque mois, au terme fatal où sont vendus les gages non renouvelés après un an, ce sont les mêmes coudes qui viennent s'arrondir à droite et à gauche de la « tribune » ; les mêmes manches qui frôlent le bois et le cirent à la longue, tandis que les mains soupèsent les montres, tâtent les étoffes et que les bouches surenchérissent.

A qui le complet?

Voyons un peu ce qu'on vient de jeter au premier amateur. C'est un complet veston : il passe de mains en mains et l'on entend des réflexions.

— Cela ne vaut pas grand'chose !

— Pas grand'chose ! — Il est usé !

— Pas tant que ça !

— Six francs ! Sept ! huit, neuf ! Neuf soixante-quinze ! répète le crieur ; et cela continue jusqu'à ce que le montant du prêt soit atteint... ou dépassé et qu'il n'y ait plus d'enchérisseurs.

Dix francs un petit complet, cela n'est pas cher, mais le fripier sauve le revendre un bon prix et celle pauvre mère ira vêtir un jour de fête un nouveau malheureux... Et qui sait peut-être même revendra-t-elle encore échouer rue des Tours.

Ou n'aime pas les fripiers ; mais après tout il ne faut pas trop se plaindre de ceux qui viennent surenchérir au Mont-de-Piété et parce que l'exercice de leur profession les a fort endurcis, il ne faudrait pas méconnaître les services qu'ils rendent à l'Administration. Sans leur présence au Mont, les jours de vente, bien des objets resteraient là invendus ou n'attendraient pas le montant du prêt consenti.

Sans cette clientèle ordinaire, les appréciateurs du Mont-de-Piété verraient peut-être s'accroître leurs « tâches pour compte » car à Lille les appréciateurs sont responsables du prêt qu'ils consentent sur un objet et si le prix de vente n'atteint pas au chiffre prêté, l'objet reste au compte de l'employé.

Ce fait est rare, il faut le dire, et le cas n'est jamais ruineux pour l'appréciateur, car il ne s'agit en général que de sommes assez faibles.

On sait d'ailleurs que la loi fixe le montant des prêts sur gages : c'est pour les bijoux les quatre cinquièmes de la valeur en poids et pour les autres objets les deux tiers de prix d'estimation.

Pour les bijoux, les appréciateurs n'ont donc rien à craindre, puisque le poids n'éprouve pas d'altération sensible. La dépréciation ne peut s'affirmer que sur les autres gages et encore n'est-elle jamais considérable.

Sur environ quatre cents lots mis en vente chaque mois, il y en a dix à peine qui ne sont pas vendus, pour n'avoir pas atteint le chiffre du prêt.

Un pied mignon

Oh ! La jolie paire de bottines qui va de mains en mains, au premier rang des brocanteurs. Le joli pied et mignon qui dut se blottir dans ce cuir souple et brillant ! Comment se fait-il qu'il n'ait pas d'amateurs pour ce bijou de la cordonnerie ?

Mauvaise affaire : saurait-on seulement le revendre ?

C'est trop risqué et la déesse pour qui fut faite la chaussure avait peut-être le plus petit pied de toute la ville.

Alors ? Les bottines ne vont pas être vendues ?

Si fait, au second rang des acheteurs, un homme à tablier bleu, un cordonnier sans doute, le seul enchérisseur, les emporte pour cent sous !

Et vous petites bottines, direz-vous votre histoire ?

Aussi lamentable sans doute que celle du complet de tout à l'heure...

Les larmes des choses

Ces vélos vendus pour 65, 70, 80 fr., — un bon prix comme on le voit — diraient aussi s'ils pouvaient parler bien des choses suggestives : C'est, dans le sombre, un vélo pour dame auprès d'un vélo d'enfant...

Quelle famille d'abord aisée s'est débarrassée de ces petites machines, renonçant tout d'un coup aux agréments des promenades en famille, l'été, par les routes embrouées...

Et ces matelas, ces couvertures vers quels nouveaux galetas les dirigeront les brocanteurs qui se les sont adjugés ?

Voilà d'humbles armoires, des tables, des chaises, des horloges, des réveils, des paquets de hardes, tout le mobilier du pauvre qui, toutes ces pauvres choses si mesquines mais qui dans leur milieu font encore tant d'effet.

Au Mont-de-Piété, comme nagnère dans un incendie où des malheureux jetaient par les fenêtres et sortaient coûte que coûte leurs meubles et leurs ustensiles de ménage, nous vous sent, après le pêle, que les choses plement elles, aussi et bien tristement...

C'est le bien des pauvres que nous avons vu vendre jeudi, au profit des pauvres il est vrai, puisque les excédents rentrent dans la Caisse du Mont-de-Piété, et les engagistes ne viennent pas les réclamer, et puisque les bénéfices réalisés par l'Administration seront tôt ou tard versés dans la Caisse des Hospices et du Bureau de Bienfaisance.

Mais à encore que d'exploitation nous avons trouvé !

On nous avait dit que les ventes du Mont-de-Piété étaient très suivies : nous l'avons constaté ; que les renouvellements et les dégagements formaient pourcentage le bénéfice avec les engagements et que par suite les ventes mensuelles ne réunissaient que très peu de lots.

Cétait vrai pour le nombre des lots, que nous avons vus peu nombreux, mais quant à la balance entre les entrées et les sorties, s'il est exact qu'elle existe sur les livres de l'Administration, elle ne doit certes pas son existence uniquement à la fidélité des engagistes.

Le trafic des reconnaissances

Aurions-nous vu, sans cela, tant de reconnaissances mises en vente aux fenêtres des maisons avoisinant le Mont-de-Piété ?

Il se fait en effet un trafic des reconnaissances dont le résultat permet de supputer à première vue la fidélité de ceux qui viennent rue des Tours. Mais la vérité, la vérité que nous tenons d'un habitué des ventes, c'est que le petit nombre des gages vendus doit être attribué à la quantité des dégagements opérés par des mains étrangères !

Mais voyons besoin d'une montre, nous dit notre interlocuteur et tu dis...

— Ce n'est point la peine d'attendre un jour de vente... Allez chez un de ces marchands, achetez une reconnaissance, vous l'aurez pour deux francs, cent sous que vous pourrez au guichet pour le dégagement, et pour sept francs vous voilà possesseur d'un petit bijou ! »

Pour conclure

La conclusion de notre enquête ?

C'est que les environs du Mont-de-Piété sont plus tristes que le Mont-de-Piété lui-même, car la misère arrêtée et exploitée à tous les détours de la rue, n'osez pas aller chercher l'aide directe et large qu'elle pourrait trouver.

Pourquoi la rue de la Rapine est-elle voisine du Mont-de-Piété ?

L'homme est un ennemi pour l'homme, puisqu'il se trouve des gens pour vivre de la misère des autres.

Il est vrai que depuis le Congrès des Diplômés de Marseille en 1907, l'opéra de Damoclès est suspendue sur tout ce monde...

Attendons.

Gaston FRANQUET.

LILLE

Société des Amis de l'Université

CONFÉRENCE DE M. LIRONDELLE

Vendredi à 8 h. ½ du soir, a eu lieu dans la salle de la Société Industrielle, rue de l'Hôpital-Militaire, une réunion de la Société des Amis de l'Université. Devant un public très nombreux, M. André Lirondelle, maître de conférences à la Faculté des Lettres, donna une étude intéressante du poète russe Nekrassof, surnommé le « poète de la souffrance russe ».

Émaillée de citations choisies, très littéraire dans sa forme, cette conférence fut très appréciée des auditeurs.

L'étude de l'œuvre de Nekrassof est en même temps l'étude de l'âme complexe du peuple russe dans les diverses classes de la société.

M. André Lirondelle fit dérouler différents types : paysans, ouvriers, allant quand même sous le joug, le vent : femme du peuple ardente au plaisir, au travail et à l'héroïsme ; princesses adulées quittant les salons pour aller rejoindre en Sibérie leurs maris déportés ; belles jeunes filles des classes moyennes, aimant les fleurs et les idées humanitaires caressant des souffrances ou jouant du revolver.

Pour M. André Lirondelle, Nekrassof n'est pas seulement le poète qui a souffert des souffrances d'une patrie qu'il aimait plus que tout, mais aussi celui qui chanta l'espoir de voir cette patrie heureuse un jour.

Si au point de vue littéraire Nekrassof n'est pas un styliste, un ciseleur de mots, si son vers est rude et gauche parfois, il reste toujours une pensée vigoureuse et intéressante.

M. Parmentier, qui présidait la réunion des Amis de l'Université, a remercié en quelques mots le conférencier de l'Elégante Toison d'or, qui a traduit le poète russe, résumé et fait comprendre son œuvre.

Le public n'a pas ménagé ses applaudissements à M. Lirondelle et lui a prouvé qu'il approuvait de toute sa force les paroles de M. Paquentier.

Les chiens condamnent au trouble au vieux

C'est une façon de parler, car les chiens policiers dont il va être question furent très sages et ne firent que suivre leurs maîtres, les agents Roulin et Desrumez.

Albéric Halliart, 30 ans, peintre, habitant 14, rue des Bonnes-Nappes, se levait vendredi vers 3 heures de l'après-midi, en compagnie d'un ami, prêts du stand militaire, sur l'Esplanade, où les agents Roulin et Desrumez faisaient travailler « Djin » et « Prince ». L'ivresse d'Halliart n'était pas moins manifeste que la curiosité qu'il montrait pour les exercices des toutous. Malheureusement, le vin avait éteint ses facultés admiratives et très haut il critiquait les bonnes bêtes. Ce n'est pas à tort qu'on a fait aux agents la réputation d'être de braves gens. Ils nous longtemps qu'ils purent, ils feignirent la surdité, mais comme Halliart, mécontent qu'on ne l'écoutât point en venait aux propos malconnaissants, ils durent lui imposer silence. Les justes observations qu'ils se permirent furent encore moins goûtées que le travail de « Djin » et de « Prince », l'ivrogne prétendant que tous les policiers étaient des « fainéants » et que ceux qu'il avait sous les yeux étaient des spécimens accomplis du type. Aussitôt on l'arrêta. Mais l'opération provoqua chez Halliart un regain de fureur. Il se cramponna sur le sol il joua des pieds et des poings. Heureusement, l'agent Lemaire qui passait intervint et le forcené fut réduit à l'impuissance. Malheureusement, il fut conduit par commissariat du 1er arrondissement. M. Langevin lui fit les honneurs de violon.

La victime des innocents chiens policiers sera déférée au parquet sous l'inculpation d'ivresse, rébellion, outrages et coups à agents. En effet, au cours de la lutte, l'agent Lemaire reçut à la jambe gauche un magistral coup de pied.

IL EST PINCÉ!

Sous ce titre, nous avons annoncé vendredi matin l'arrestation d'un individu qui tentait d'enlever le tiroir du comptoir à gaz installé dans l'estaminet de Mme Mouton, rue Guillaume-Wiemers, 16 (Cest de Courtrai Keirsbick qu'il s'agit et non d'Emile Quinzebille, comme on l'avait dit tout d'abord. Keirsbick, âgé de 25 ans, qui n'exerce aucun métier et n'a pas de domicile, est un hardi voleur qui a plus d'un méfait à son actif. Il y a une dizaine de jours il s'introduisait dans l'estaminet de Mme Mouton qui le fit arrêter avant-hier, et profitant d'une absence de la patronne, dérobait quelque chose du comptoir un plat contenant sept à huit francs. Quand la propriétaire s'aperçut du vol, le malfaiteur avait déjà pris la fuite.

Mme Mouton avait heureusement examiné avec soin la figure de ce chenapan et elle se permettait bien de le pincer à la première occasion. Jeudi soir, comme Keirsbick était de nouveau venu chez elle, la cabaretière fit semblant de ne pas s'inquiéter de lui. Persuadé que personne ne le surveillait, le malandrin se dirigeait aussitôt vers le comptoir à gaz. Mme Mouton, qui ne le quittait pas de vue, ne lui laissa pas le temps d'exécuter son projet. Elle courut vers la fenêtre et appela à l'aide et fit revenir Keirsbick entre les mains d'un agent de police. Depuis son arrestation, de nombreuses plaintes ont été déposées contre lui, entre les mains de M. Delattre, commissaire du 1er arrondissement.

C'est ainsi que Mmes Delrange, cabaretière rue des Processions, 70, Surquin, cabaretière au n° 78 de la même rue, Kerieux, rue Belle-Vue, 23. Avec, rue de la Barre, 23, sont venues déclarer que Keirsbick, en face duquel elles furent mises en présence et qu'elles reconnurent parfaitement avait enlevé ou tenté de prendre l'argent qui se trouvait dans leur compteur à gaz. Mme Delgrange, le malfaiteur ne fit pas une brillante recette. Il ne trouva que dix centimes. Le receveur de la Compagnie de Gaz était en effet passé quelques instants avant sa visite. Chez Mme Surquin, sa tentative échoua. Surpris par la patronne, Keirsbick n'eut que le temps de prendre la fuite. Chez Mme Kerieux, le voleur fut surpris, mais il réussit cependant à se sauver en enlevant une somme de sept francs. Chez Mme Avez, où il se rendit au mois de décembre dernier, le malfaiteur put dérober cinq ou six francs

Keirsbick, qui nie énergiquement être l'auteur des vols dont on l'accuse, a été déféré au Parquet.

L'art de gagner à la loterie

Un individu se déclare l'envoyé de sociétés ayant organisé des loteries et se fait remettre l'argent des billets vendus dans les bureaux de tabac

Le mal que se donnent certains individus pour arriver à vivre sans travailler est une chose admirable. Ils dépensent dans ce but plus d'ingéniosité et d'agilité que les plus actifs des honnêtes gens.

Il y a plusieurs mois la Société de Secours mutuels « La Prévoyance des Fabricants de Fives » dont le siège social est situé 75, rue Pierre-Legrand, organisait une tombola. Un grand nombre de bureaux de tabac recurent des carnets de billets. Or, au mois de décembre dernier, cette Société apprenait avec une compréhensible stupéfaction que son tirage était imminent et que plusieurs bureaux de tabac avaient reçu la visite de l'employé qu'elle avait chargé de ramasser le produit de la vente des billets. Comme preuve irréfutable les débitants exhibaient des reçus signés, à vrai dire, de noms différents.

Jamais la Société la « Prévoyance » n'avait cougé à avancer la date de son tirage et à faire cesser la vente de ses billets. L'employé était tout simplement un escroc.

Aussitôt qu'elle eut connaissance de ces faits, la Société dépose une plainte en règle entre les mains de M. le Procureur de la République. Celui-ci, après étude du signalement de l'individu soupçonné, décida de confier l'enquête à M. Delattre, commissaire du 3e arrondissement.

M. Delattre se mit à l'œuvre et sur ses indications l'agent Paris arrêtait, vendredi, à sa sortie de l'usine, l'ingénieur filou.

C'est un nommé A. P..., vingt-deux ans, ouvrier de profession, habitant à Roubaix chez ses parents, qui sont des gens d'une parfaite honorabilité.

A P... a reconnu les faits qui lui sont reprochés. Il lui aurait été difficile de faire autrement il est en présence d'un individu qui reconnaît. On ne sait encore l'importance de cette escroquerie. Une dizaine de plaignants seulement se sont adressés au commissaire, beaucoup d'autres ignorent encore que leur tirage et ce n'est qu'à partir de maintenant qu'ils pourront faire les démarches nécessaires auprès de la police.

A P... semble un spécialiste de ce genre d'opérations qu'il pratique en cambriolant ouvrier au préjudice des Orphelonistes Lillois.

Deux plaintes ont été formulées par des débitants qui avaient vendu des billets de cette loterie et remis l'argent à l'escroc.

A P... sera déféré au Parquet.

AU PARQUET

Le bandit du bois d'Emmerin

Gillon, l'assassin de la malheureuse veuve Bourdette, revient encore sur le tapis. Sa mère, par amour et par pitié pour celui qui la déshonore, avait allégué qu'il ne jouissait pas de ses facultés mentales. M. Houzeix, juge d'instruction, a examiné cet étrange cas et assez imprévu de l'affaire. Il a entendu divers témoins qui tous lui ont assuré que jamais Auguste Gillon n'avait manifesté le moindre dérangement cérébral. Au contraire dans la région d'Emmerin où se trouvait conduite l'avait fait connaître, il passait pour être très intelligent.

L'enquête étant maintenant achevée, M. Houzeix a envoyé le dossier de cette affaire devant la chambre des mises en accusation.

La boîte de 50 Pilules Suisses (croix blanche sur fond rouge et timbre de l'Etat) coûte 2fr. 50 dans toutes Pharmacies. Dépôt : Pharmacie centrale 19, rue Rivoli, Paris.

UN AMOUREUX pris pour un cambrioleur

Un incident qui ne manquera pas d'égayer l'Hôtel-de-Ville, s'est produit vendredi soir chez M. Gratry, rue de Fives, 11.

Julie V..., 28 ans, originaire de Mulhouse, en service depuis quatre semaines chez M. Gratry, faisait, il y a quelque temps, la connaissance d'un nommé Paul D..., valet de chambre depuis cinq ans chez M. M... à Mouveaux.

L'ayant invité ces jours derniers, à venir la voir, Paul D... se trouvait vendredi soir devant la demeure de la patronne de son amie. Quelques instants plus tard Julie V... sortit et tous deux allaient se promener.

Vers dix heures du soir, la permission étant sur le point d'expirer, le nouvelle engagnait le logis de ses maîtres.

— Mais il est tard pour retourner à Mouveaux, dit tout à coup le jeune valet de chambre, et, tu serais bien aimable de m'accorder ce soir l'hospitalité.

La réponse ne se fit pas longtemps attendre, et sans hésitation la domestique acquiesçait à la demande qui lui était faite.

Les patrons n'étaient malheureusement pas encore couchés, Julie V... ne s'aventurait guère pas pour si peu et tournant la difficulté, elle informait son jeune ami qu'elle descendrait lui ouvrir dès que sa maîtresse aurait gagné son appartement.

Un minutes plus tard Mme Gratry fermait derrière elle la porte de sa chambre à coucher.

Tout heureux de ne pas prolonger l'attente de son ami, grelottant de froid au dehors, la servante descendait quatre à quatre l'escalier et sans bruit permettait à son compagnon de pénétrer dans l'immeuble.

A la cigarette aux lèvres, Paul D... se dirigeait vers le premier étage. Malheur ! A l'instant même, Mme Gratry prise subitement du désir de boire un peu d'eau venait de sortir de son appartement et se disposait à descendre.

Comment faire ? Une idée eut bientôt traversé l'esprit de Julie et poussant son ami vers le salon, elle lui intimait l'ordre de se cacher derrière le piano. L'odeur de la fumée de la cigarette n'avait cependant pas disparu et Mme Gratry ne fut pas sans s'en apercevoir.

—Il y a quelqu'un ici, s'écria-t-elle, et parcourant salon et salle à manger, elle aperçut bientôt, émergeant au-dessus du piano, la tête du jeune ami de chambre qu'elle prit pour un cambrioleur.

Persuadée que cet individu en voulait à son bien et à sa vie, elle courut affolée vers le rez-de-chaussée, appela à l'aide et aussitôt si grande, qu'elle ne put trouver la sortie. Revenant alors sur ses pas, elle tenta de se sauver par la porte de la cour.

Sa frayeur avait atteint un tel degré que l'infortunée, en voulant arriver à sauver par cette issue, plongea la main dans un fourneau et se blessa assez grièvement au poignet.

Dans la maison retentissaient les cris de Mme Gratry et les voisins accourus recherchaient la cause de ce bruit quand survint, accompagné de six agents, M. Roussenac, commissaire de permanence qu'un passant avait prévenu.

Après une rapide inspection, le pseudo-cambrioleur fut bientôt découvert. Profitant de l'émotion de la patronne, Paul D... avait gagné la chambre de son amie et s'était caché sous la moleine et mangeait une orange.

Amené au commissariat, Paul D... donna les raisons qui l'avaient amené en ces lieux et fut ensuite relâché. On a bien trouvé sur lui un revolver, mais cette arme n'était pas chargée.

LES VOLS AU CAMION

Les malfaiteurs qui se signalent spécialement dans ce genre de vols, ont, vendredi matin, continué leurs exploits. Vers neuf heures, M. Adolphe Dubusse, marchand de lait à Haubourdin, venait arrêté son véhicule place Jacquard, et était occupé à servir un client, quand des malfaiteurs s'emparèrent sur la voiture d'un panier contenant quelques livres de beurre et des tablettes.

Le voyageur de la maison « Au Planteur de Caïffa », rue d'Arras, avait abandonné sa voiturette, jeudi, vers cinq heures du soir, devant cet établissement. Lorsque après une courte conversation il revint pour la prendre, il constata sa disparition. Les recherches opérées immédiatement dans le but de retrouver le véhicule furent vaines et M. le commissaire du 7e arrondissement fut prévenu. Des agents se mirent en campagne. Si le voleur court encore on a un moins regrettable la voiturette qui stationnait vide et désabrée rue Thiers, grâce à la porte d'Arras. Son contenu (café, épicerie, etc...), d'une valeur de cinquante francs, avait été emporté par le voleur.

L'ESSIEU SE ROMPT

Vendredi, vers huit heures quarante-cinq du matin, une voiture attelée d'un cheval et chargée de sacs de charbons, appartenant à M. Gustave Debuie, 178, rue de Condé, passait rue Nicolas-Leblanc, lorsque un essieu se rompit obligeant la voiture à l'immobilité. Cette panne a interrompu pendant quelques instants la circulation des t